

DEPARTEMENT  
PAS-de-CALAIS  
ARRONDISSEMENT  
BETHUNE  
COMMUNE DE  
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N°2024CM41

**Étaient présents** : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle, CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine MICELLI.

**Étaient excusés** : Mmes Mrs Frédéric DISSAUX, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

**Étaient absents** : Mr Frédéric DREZE, Mme Rosanna GILLET.

**Pouvoir** : Mr Frédéric DISSAUX à Mme Nicole CHASTENEZ

Monsieur Alain COQUERELLE est élu Secrétaire de séance.

Recrutement de personnel  
vacataire pour la prestation  
« duo accordéon guitare »

Convocation du  
28 Juin 2024

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attaché à l'acte

Dans le cadre d'une animation du pôle culturel il propose à l'assemblée de recruter 2 musiciens vacataires pour une prestation musicale « duo accordéon guitare » et de fixer le montant de la vacation à 250 € brut par musicien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 2 musiciens vacataires pour la prestation « duo accordéon guitare », de fixer la rémunération de chaque vacataire sur la base d'un forfait brut de 250 € et de signer les documents et actes afférents à cette décision.

Nombre de conseillers  
en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

pour extrait conforme,  
le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.